

CONVENTION

**Convention-cadre nationale
entre
Pôle emploi
et
OPCALIA**

**pour la mise en œuvre de la préparation
opérationnelle à l'emploi collective**

CONVENTION NATIONALE ENTRE POLE EMPLOI ET OPCALIA POUR LA MISE EN ŒUVRE de la PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI COLLECTIVE (P.O.E.C.)

Entre **Pôle emploi**, situé 1, avenue du Docteur Gley, 75987 Paris Cedex 20, représenté par son Directeur général, Jean BASSERES,

ET

L'organisme paritaire collecteur agréé, ci après dénommé **OPCALIA**, situé 47 avenue de l'Opéra, 75002 Paris, représenté par son Président et son Vice président,

VU

- L'article 115 de l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2009 relatif aux actions mises en œuvre pour répondre à des besoins identifiés par une branche professionnelle ;
- La loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels ...
- L'article L. 6326-3 du code du travail relatif à la POE collective
- La convention cadre nationale entre Pôle emploi et OPCALIA **signée le 2 mars 2011**
- La décision du **conseil d'administration d'OPCALIA en date du 16 novembre 2011**
- La délibération n° 2011/42 du conseil d'administration de Pôle emploi du 16 novembre 2011 relative à la mise en place de la POE collective

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les partenaires sociaux ont souhaité, dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2009 dans son article 115, permettre la mise en place d'actions collectives en réponse à des besoins identifiés par une branche professionnelle, après avis de la CPNE de la branche. Dans la continuité de l'ANI, la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels a créé la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) dite « collective ». L'article L. 6326-3 du code du travail précise le cadre de la POE collective.

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

La mise en œuvre de la POE collective est à l'initiative de la branche professionnelle et la formation est financée par l'organisme collecteur paritaire agréé compétent. Pôle-emploi, en sa

qualité de prescripteur, contribue à la présentation des demandeurs d'emploi dont le projet professionnel est validé à l'organisme de formation chargé de la présélection des candidats puis finance la rémunération des stagiaires retenus.

Article 1 – Cadre général de mise en œuvre de la POE collective en partenariat entre OPCALIA et Pôle emploi

La préparation opérationnelle à l'emploi collective vise la mise en place de formations pour permettre à des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche ou, à défaut, par un conseil d'administration d'un organisme collecteur paritaire agréé.

Le contrat de travail qui peut être conclu à l'issue de la préparation opérationnelle à l'emploi collective est un contrat à durée indéterminée, un contrat de professionnalisation d'une durée minimale de douze mois, un contrat d'apprentissage ou un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de douze mois.

Les coûts pédagogiques des actions de formation sont entièrement à la charge de l'OPCA *dans les termes du cahier des charges défini par le FPSPP dans le cadre de son appel à projet.*

La contribution de Pôle emploi dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) collective définie à l'article L. 6326-3 du code du travail peut intervenir au bénéfice de formations réalisées par des organismes de formation déclarés, dans la limite de 400h, comprenant un maximum d'un tiers de temps en immersion entreprise.

La contribution de Pôle emploi réside en la mobilisation de la RFPE (rémunération formation de Pôle emploi) et des AFAF (aide aux frais associés à la formation), pour les demandeurs d'emploi qui y sont éligibles. Les demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'ARE (allocation de retour à l'emploi) bénéficient quant à eux de l'AREF (allocation de retour à l'emploi formation) pendant la durée de la POE collective, dans la limite de leurs droits acquis (en cas d'insuffisance de droits ARE déclenchement possible de la RFF si la formation suivie est éligible).

Article 2 – Description des actions de formation réalisées dans le cadre de la POE collective, objet de la présente convention

Suite à la décision du CA d'OPCALIA en date du 16 novembre 2011, le réseau OPCALIA s'engage dans la mise en œuvre de la POE collective, dispositif conçu par les partenaires sociaux.

Les branches mobilisées et pressenties, les métiers ciblés, les qualifications visées sont identifiés en annexe 2 à la présente convention. Cette liste n'est pas exhaustive.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la POE collective peut également s'appréhender dans sa dimension territoriale au regard de caractéristiques spécifiques identifiées par les acteurs locaux et notamment le Conseil d'administration d'OPCALIA en région. Dans cette perspective les partenaires sociaux territoriaux auront le souci d'identifier les métiers, les besoins de main d'œuvre et les compétences recherchées particulièrement pour un secteur d'activités.

Un protocole opérationnel de mise en œuvre de(s) l'action(s) de formation mises en place dans le cadre de la POE collective est signé entre Pôle emploi et l'OPCA au niveau de la région concernée préalablement à leur démarrage.

Il précise notamment :

- Le socle de compétences professionnelles identifié

- Le besoin de formation des demandeurs d'emploi
- les objectifs de la formation,
- son contenu,
- sa durée,
- ses modalités de financement

Le projet national porté par OPCALIA vise un objectif prévisionnel **de 7 000 à 10 000 demandeurs d'emploi inscrits** dont la cohérence du projet de formation au regard du projet personnalisé d'accès à l'emploi est confirmée par Pôle emploi.

Article 3 - Engagements des parties

- **Engagements d'OPCALIA :**

Les coûts pédagogiques de la formation sont financés par OPCALIA.
Les branches adhérentes au réseau OPCALIA sont identifiées en annexe 1.

OPCALIA s'engage à :

- Informer Pôle emploi en amont sur ses projets de POE collective et partager ses éléments de diagnostic ayant conduit à initier l'action
- Communiquer à Pôle emploi les informations nécessaires à l'orientation de demandeurs d'emploi vers l'action de formation : objectifs, contenu, durée de formation, publics concernés, pré requis, dates et lieux...
- Associer Pôle emploi et les entreprises à la présélection des stagiaires
- Transmettre à Pôle emploi avant le démarrage de la formation (délai préconisé : entre 8 et 15 jours), la liste nominative des DE sélectionnés ainsi que leur profil au regard de la formation notamment en vue de vérifier que les candidats sont bien inscrits en qualité de demandeur d'emploi
- S'assurer de la transmission par l'organisme de formation :
 - des informations nécessaires à l'établissement de l'indemnisation en AREF, de la RFPE et du versement des AFAF
 - d'états de présence mensuels à l'appui du versement de l'AREF et de la RFPE
 - de la déclaration en cas d'accident de travail.
- Transmettre à Pôle emploi, à l'issue de la formation, la liste des placements réalisés en fin de formation et à **M+3 mois après la fin de la formation.**

- **Engagements de Pôle emploi**

Pôle emploi prend en charge la rémunération des stagiaires (RFPE) ne bénéficiant pas de l'AREF, ainsi que les AFAF.

Pôle emploi s'engage à :

- Identifier un correspondant de l'OPCA au sein de la direction régionale
- Orienter des demandeurs d'emploi en fonction des prérequis définis par le financeur, selon un principe de non discrimination et avec une attention particulière portée aux demandeurs d'emploi de longue durée
- Participer le cas échéant à la sélection des stagiaires

- Informer l'OPCA sur la situation des candidats : inscription sur la liste des demandeurs d'emploi (Transmettre le document justificatif : attestation d'inscription au stage (AIS) ou tout autre document de valeur probante)
- Participer au bilan de l'action « POE collective » à son issue.

Le process opérationnel de mise en œuvre de la POE collective en partenariat entre Pôle emploi et l'OPCA ainsi qu'un support de protocole opérationnel régional sont annexés à la présente convention.

Un travail d'évaluation conjoint entre l'OPCA et Pôle emploi sera engagé afin d'optimiser les objectifs et le process attachés à la présente convention, un premier bilan sera effectué à mi-année 2012.

Cette convention est signée pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

La présente convention peut être résiliée à la demande de l'une ou de l'autre des parties. Dans ce cas, et à compter de l'envoi par une des parties d'une lettre recommandée avec accusé de réception indiquant son intention de résilier la présente convention, il est mis fin à la présente convention moyennant le respect d'un préavis d'une durée de 2 mois envoyé à compter de la réception du courrier par l'autre partie.

Le 15 Février 2012

Pour OPCALIA,

Le Président,
Patrice LOMBARD

Le Vice-Président,
Dominique SCHOTT

Pour Pôle emploi,

Le Directeur général
Jean BASSERES

ANNEXE 1

PROTOCOLE OPERATIONNEL REGIONAL ENTRE POLE EMPLOI (REGION) ET OPCALIA POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION DE FORMATION DANS LE CADRE DE LA POE COLLECTIVE

Entre Pôle emploi(région), situé,, représenté par son Directeur régional,.....

ET

L'organisme paritaire collecteur agréé, ci-après dénommé OPCALIA, situé,....., représenté par son directeur en région

Ce protocole opérationnel régional s'inscrit dans les dispositions de la convention nationale signée le entre Pôle emploi et OPCALIA pour la mise en œuvre de la POE collective.

Il a pour objectifs d'identifier précisément les actions de formation mises en place en partenariat dans le cadre de la POE collective ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces actions.

Nature et caractéristiques de(s) l'action(s) de formation

- ☐ Intitulé :
- ☐ Objectifs de la formation :
.....
.....
.....
- ☐ Compétences professionnelles attendues :
.....
.....
.....
.....
- ☐ Durée de la formation par stagiaire :
 - Nombre d'heures en centre de formation :
 - Nombre d'heures en entreprise :
- ☐ Nombre de demandeurs d'emploi concernés :
- ☐ Lieu(x) du stage :

☐ Validation de la formation :

☐ DATES DE FORMATION : DEBUT : FIN :

Rappel des engagements des parties pour la mise en œuvre de(s) l'action(s) de formation

• **Engagements d'OPCALIA :**

Les coûts pédagogiques de la formation sont financés par OPCALIA. *(précisions éventuelles relatives aux actions financées)*

OPCALIA s'engage à :

- Confier la présélection des stagiaires aux représentants des entreprises avec le concours de Pôle emploi
- Transmettre à Pôle emploi avant le démarrage de la formation (délai préconisé entre 8 et 15 jours), la liste nominative des demandeurs d'emploi sélectionnés ainsi que leur profil au regard de la formation notamment en vue de vérifier que les candidats sont bien inscrits en qualité de demandeur d'emploi et qu'ils ont un projet professionnel et un projet de formation validé
- S'assurer de la transmission, dans des délais raisonnables, par l'organisme de formation :
 - des informations nécessaires à l'établissement de l'indemnisation en AREF, de la RFPE et du versement des AFAF
 - d'états de présence mensuels à l'appui du versement de l'AREF et de la RFPE
 - de la déclaration en cas d'accident de travail.
- Transmettre à Pôle emploi, à l'issue de la formation, la liste des placements réalisés en fin de formation et à M+3 mois après la fin de la formation, dans le cadre du dispositif d'évaluation prévu.

• **Engagements de Pôle emploi**

Pôle emploi prend en charge la rémunération des stagiaires (RFPE) ne bénéficiant pas de l'AREF, ainsi que les AFAF.

Pôle emploi s'engage à :

- Orienter des demandeurs d'emploi en fonction des prérequis transmis par OPCALIA, selon un principe de non discrimination et avec une attention particulière portée aux demandeurs d'emploi de longue durée. Les demandeurs d'emploi souhaitant se former aux métiers visés ci-dessus sont prioritairement orientés vers le dispositif de POE collective mis en œuvre en application de la présente convention.
- Participer à la sélection des stagiaires
- Informer OPCALIA sur les suites relatives aux candidatures au regard des critères d'accès à la POE collective (inscription en qualité de demandeur d'emploi, validation du projet...)
- Participer au bilan de l'action « POE collective » à son issue.

Les correspondants identifiés des partenaires pour la mise en œuvre de l'action de formation sont :

☐ Pour Pôle emploi :

☐ Pour OPCALIA..... :

Pour OPCALIA,

Pour Pôle emploi,

ANNEXE 2 – Branches adhérentes à OPCALIA

Les 27 branches adhérentes :

1. 3D (Désinsectisation, dératisation, désinfection)
2. Activités du déchet
3. Banque Populaire
4. Chaussure
5. Coopératives de consommateurs
6. Couture
7. Crédit Agricole
8. Cristallerie
9. Cuirs & Peaux
10. Energie et environnement (Thermique)
11. Enseignement privé comportant plusieurs CCN
12. Entreprises de propreté
13. Entretien textile
14. Familles Rurales
15. Habillement
16. Industrie textile
17. Industries du jouet et de la puériculture
18. Maisons Familiales Rurales
19. Manutention et nettoyage aéroportuaire
20. Manutention et nettoyage ferroviaire
21. Maroquinerie
22. Mutualité Sociale Agricole
23. Prévention sécurité
24. Services de l'eau
25. Services funéraires
26. Télécommunications
27. Transport aérien

ANNEXE 3 – Branches mobilisées en janvier 2012

Ces données sont indicatives

REMARQUE : comme précisé à l'article 2, l'objectif annoncé s'établit entre 7 000 et 10 000 bénéficiaires. Cette fiche, non exhaustive, identifie les premières branches adhérentes engagées sur ce nouveau dispositif. Le nombre de POEC annoncé est donc susceptible d'évolutions. De nouvelles branches peuvent également s'engager. OPCALIA promeut également la démarche de POEC territoriales.

PREVENTION SECURITE : Secteur d'activité en mutation dont la finalité est de participer à la protection quotidienne des biens et des personnes. Contexte particulier de la branche lié aux décrets de février 2009 relatifs à l'obtention de la carte professionnelle préalable à l'entrée dans le métier d'Agent de sécurité.

Métiers ciblés : Agent de sécurité – incendie - cynophile - **1500 à 2 000 POEC visées**

Parcours de formation retenus :

- ✓ **Parcours 1 :** CQP Agent de Prévention et de Sécurité (APS) – **140 h maxi**
- ✓ **Parcours 2 :** CQP Agent de Sécurité Cynophile (ASC) - **350 h maxi**
- ✓ **Parcours 3 :** CQP Agent de Sureté Aéroportuaire (ASA) (Nombre d'heures maxi : 78h) + Modules de Connaissances Professionnelles Spécifiques (CPS) (Nombre d'heures maxi : 91h) - **170 h maxi**
- ✓ **Parcours 4 :** Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) (Nombre d'heures maxi : 91h) + module Sauveteur Secouriste du Travail (SST) (Nombre d'heures maxi : 14h) + Module Habilitation Electrique (H0B0) (Nombre d'heures maxi : 7h) – **91 h maxi**

MAROQUINERIE : Secteur d'activité en pleine évolution et porteur de nouveaux emplois lié à l'essor mondial des grandes marques (*à l'exemple de LVMH ...*) de luxe et de la réputation du « **made in France** ». A ce titre, des besoins en compétences sont identifiés sur des fonctions de fabrication (*coupe, assemblage, opérations de table ...*)

Métiers ciblés : Maroquinier - **300 POEC visées**

- ✓ **Type d'emplois :** Coupeur, Préparateur en maroquinerie, Piqueuse en maroquinerie, Piqueuse en sellerie, Finition ...

Formations envisagées : La durée de la formation s'entend entre 2 à 8 mois en fonction des besoins en compétences des demandeurs d'emploi et de la qualification visée :

- ✓ 8 semaines de formation en fonction du type d'emplois visé. Il s'agit de former un opérateur en maroquinerie non polyvalent ...
- ✓ 11 mois avec 1000 heures en école pour des formations type Brevet métier d'art, titre Opérateur en maroquinerie, CAP ...

PROPRETE : Secteur d'activité qui favorise l'insertion professionnelle de publics peu qualifiés nécessitant la mise en place de réponses spécifiques, qui passent par un accompagnement renforcé et des actions de préparations à l'emploi

Métiers ciblés : Agent machiniste classique, Agent entretien et rénovation, Agent multi technique immobilière - **86 POEC visées**



pôle emploi

Un parcours de formation modulaire :

- ✓ **Module 1** : lié à l'adaptation, avec pour objectif d'initier la démarche (21 h)
- ✓ **Module 2** : lié à la construction d'une dynamique de groupe (119 h)
- ✓ **Module 3** : lié à l'immersion dans la vie professionnelle (70 h)
- ✓ **Module 4** : lié à la construction d'un projet personnel et professionnel (70h)
- ✓ **Module 5** : lié à la concrétisation d'un projet en entreprise (70 h)
- ✓ **Module 6** : lié à la validation du projet et à la finalisation d'un plan d'action pour accéder à l'emploi (35 h)

TRANSPORT AERIEN ET MANUTENTION FERROVIAIRE : Au regard du contexte économique et des besoins identifiés par les entreprises représentées par la FNAM et le SAMERA, la POEC est une réponse aux besoins en recrutement

Métiers ciblés :

- **Les métiers de la piste et du fret** visant à assurer l'assistance piste : bagagiste manutentionnaire, magasinier, agent de fret, agent de nettoyage avion ...
- **Les métiers de l'accueil** visant à assurer l'accueil et l'assistance aux clients, passagers et leurs accompagnants dans l'aéroport et agents en milieu aéroportuaire - **80 POEC visées**

Parcours de formations envisagés :

- ✓ Parcours de formation lié aux compétences clés (savoirs de base -1001 lettres et modules professionnels liés aux prérequis et compétences professionnelles (70h au vu du positionnement initial)
- ✓ Parcours linguistique - anglais (70h au vu du positionnement initial)
- ✓ Parcours environnement aéroportuaire (sécurité, circulation ...) 70h
- ✓ Parcours lié à la communication (situation de communication) 35h à 70h

ENERGIE : Secteur d'activité qui se caractérise par des embauches relativement qualifiées principalement sur des postes de techniciens. Positionnement de la branche expérimenter le dispositif POEC en 2012

Métiers ciblés : Agent d'exploitation – Technicien de maintenance - **10 POEC visées**

Formations envisagées :

- ✓ CQP Agent d'exploitation d'équipements thermiques
- ✓ Formation techniques de base : fluides frigorigènes, électricité, thermique chaud, sécurité, relation client
- ✓ Développement durable
- ✓ Efficacité énergétique

DECHETS : Secteur d'activité qui favorise le recrutement de publics peu qualifiés. Positionnement de la branche : expérimenter le dispositif POEC en 2012

Métiers ciblés : Equipier de collecte - Agent de nettoyage urbain, Conducteur de véhicules de collecte et déchets, d'engins de nettoyage - Agent d'accueil en déchetterie et en installation de traitement des déchets – 30 POEC visées

Formations envisagées :

- ✓ Conduite, Prévention, Hygiène, Sécurité
- ✓ Savoirs de base, Développement durable
- ✓ Connaissance du secteur du déchet : cycle de vie des déchets, tri et gestion des déchets, nettoyage, assainissement
- ✓ **BANQUES POPULAIRES : démarche à construire.**

LISTE OPCALIA : DIRECTEURS / REFERENTS POEC

REGIONS	ADRESSES	REFERENTS
ALSACE Directeur Thomas FISCHER	20 rue Timken 68000 COLMAR	Alain DE HATTEN 06 64 47 88 55 alain.de.hatten@opcalia-alsace.com
AQUITAINE Directeur Dominique ROCHE	Les bureaux de Bordeaux Lac 1 Bat 8 4 allée de Chavailles 33525 BRUGES cedex	Géraldine DEPAEPE 05 53 35 86 56 06 76 09 29 44 geraldine.depaepe@opcalia-aquitaine.com
AUVERGNE Directeur Pascal.BAILLER-GEON	18, avenue de l'Agriculture 63100 Clermont-Ferrand	Laurence TERRISSE 04 71 02 09 42 06 07 47 26 38 laurence.terrisse@opcalia-auvergne.com
BOURGOGNE Directrice Isabelle VRAY-ECHINARD	BP 67007 21070 DIJON CEDEX	Aline GERONVIL Tél. 03 85 42 18 35 Mob. 06 27 72 18 12 aline.geronvil@opcalia-bourgogne.com
BRETAGNE Directeur Alain HELLARD	4 bis allée du Bâtiment – CS 34 228 35042 - RENNES CEDEX	Aurélié AUVE Tél. 02 23 20 00 20 aurelie.auve@opcalia-bretagne.com
CENTRE Directeur Pascal BAILLER-GEON	22 rue de la vallée Maillard BP 80008 41913 BLOIS cedex 9	Maryse LORCERY 02 54 90 40 58 maryse.lorcery@opcalia-centre.com
CHAMPAGNE-ARDENNE Directrice Corinne VALENTIN	BP 266 51011 - CHALONS en CHAMPAGNE	Carine DEGRIS 03 25 70 27 29 Mob. 06 62 37 65 97 carine.degris@opcalia-ca.com
FRANCHE-COMTE Directrice Hélène BROCARD	2 B chemin de Palente 25042 – BESANCON CEDEX	Audrey PETERMANN Tél. 03 81 40 12 06 Mob. 06 63 03 49 54 audrey.petermann@opcalia-fc.com
HAUTE NORMANDIE Directrice	Le Galilée- Technoparc des Bocquets	Julien MAINGAULT 06 10 39 20 75

Coryse TETREL	10, allée Enrico Fermi- BP 436 76230 BOIS GUILLAUME	julien.maingault@opcalia-hn.com
ILE DE FRANCE Directeur Philippe HUGUENIN-GENIE	Adresse : 7 rue de Madrid 75008 PARIS	Céline CZARNY 06 76 48 05 97 celine.czarny@opcalia-idf.com
REGIONS	ADRESSES	REFERENTS
LANGUEDOC ROUSSILLON Directeur Laurent CLAVEL	« La Salicorne » 909 av des Platanes 34970 LATTES	Franck MARY MONTLAUR 06.20.72.36.81 franck.marymontlaur@opcalia-lr.com
LIMOUSIN Directeur Pascal BAILLER-GEON	22 rue de la vallée Maillard BP 80008 41913 BLOIS cedex 9	Maryse LORCERY 02 54 90 40 58 maryse.lorcery@opcalia-centre.com
LORRAINE Directeur Jean-Marc BAUGE	Maison de l'entreprise 8 rue Alfred Kastler 54522 – MAXEVILLE CEDEX	Fanely LEDOUX 03 83 95 65 40 fanely.ledoux@opcalia-lorraine.com
MIDI PYRENEES Directeur Pascal BELUSCA	Adresse : 11 bd des Récollets 31078 TOULOUSE cedex 4	Mathilde ALARCON 05 61 14 51 62 mathilde.alarcon@opcalia-mp.com
NORD-PAS-DE-CALAIS Directeur Olivier MARTY	102 rue de Lannoy 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Stéphanie VERHAEGHE Tél. 03 59 31 30 49 Mob. 06 60 96 71 49 stephanie.verhaeghe@opcalia-npdc.com Benoit TORDOIR Tél. 06 63 04 31 03 benoit.tordoir@opcalia-npdc.com
PACA Directeur Pierre-Laurent VAGLIO	« Les carrés de l'Arc » Bat C Rond-point du Canet 13590 MEYREUIL	Blandine SANCHEZ Tél. 04 42 91 27 85 Mob. 06 26 34 93 52 blandine.sanchez@opcalia-paca.com
PAYS DE LA LOIRE Directeur Eric MEERSCHAUT	37bis, quai de Versailles BP 41101 44011 NANTES cedex 01	Katty COROLLER 02 40 99 85 91 06 16 27 60 76 katty.coroller@opcalia-pdl.com
PICARDIE Directrice Alexandra FEUILLETTE	BP 60230 80002 AMIENS	Marc PAQUET 06 30 52 06 44 marc.paquet@opcalia-picardie.com
POITOU-CHARENTES Directeur Emmanuel POCARD	44 avenue de Paris BP 139 79500 NIORT	Pascale ROUMANTEAU 06.86.47.54.58 pascale.roumanteau@opcalia-pc.com
RHONE ALPES Directrice Isabelle	Cité des entreprises 66, avenue Jean- Mermoz BP 8048	Nathalie-Anne de BOISSIEU 06 27 15 10 83 nathalieanne.deboissieu@opcalia-ra.com

VRAY-ECHINARD	69351 LYON cedex 08	
Département Aérien et Services aux Transports Directrice Farida BELMESSAOUD	54 rue de Paradis 75010 Paris	Gerald BENARD 06 66 76 28 78 Gerald.benard@opcalia-adagio.com Anselme LOPY anselme.lopey@opcalia.com
Département FJPS – (Funéraires - Jouets et puériculture - Prévention et Sécurité) Directeur Jean- Pierre DELFINO	12 rue de Berri 75008 Paris	Nicolas BIZEUL 01 53 93 79 12 nicolas.bizeul@opcalia-on.com Sabrina DUCA sabria.duca@opcalia-on.com
Département Textiles - Mode – Cuirs Directeur Xavier ROYER	37/39, rue de Neuilly 92110 CLICHY	Christiane PIRIOU 01 47 56 31 34 c.piriou@forthac.fr
Département Propreté Directeur Jean – Marc DUCEPT	3/3 bis, rue Jean Jaurès 94808 VILLEJUIF CEDEX	Françoise COGNASSE 01 46 77 44 34 /06 81 95 94 82 fcognasse@faf-proprete.fr
Département Métiers de l'environnement Directrice Sophie ABECASSIS	23 rue Taitbout 75008 Paris	Virginie GILOUPPE 01 53 34 25 77 virginie.giloupe@opcalia-ome.com
Département Enseignement privé Directrice Sylvie TRUCHOT	20-22 rue Saint-Armand 75 015 PARIS	Sylvie TRUCHOT 01 45 31 01 02 accueil@opcaefp.fr
Département Télécoms Directrice Brigitte TOUSSAINT	12-14 rue de l'église 75015 PARIS	Brigitte TOUSSAINT 01 44 37 91 35 b.toussaint@auvicom.info
Département Services du monde rural Directrice Pascale DESALGUES	53 rue la Boétie 75008 PARIS	Pascale DESALGUES 01 49 53 44 00 info@agecif-gdfpe.com

DOM

REGIONS	ADRESSES	REFERENTS
MARTINIQUE Directrice Jacqueline JANVIER-DESIR	Centre d'affaires de la Martinique ZI Californie2 bat A 97232 LAMENTIN	Laïla PIERRE-GABRIEL 0596.50.76.96 laila.pierre-gabriel@opcalia-martinique.com
GUADELOUPE Directrice Valérie CHASSAING	Immeuble le BRAVO Voie Verte- BP 2393 97188 JARRY CEDEX	Caroline FONTAINE Tél. 05 90 60 18 13 caroline.fontaine@opcalia-guadeloupe.com
REUNION Directeur Harry	Centre d'affaires de la Mare 5 rue André Lardy Bât. La Turbine	Anne VAUTHIER-GLAVNIK Tél. 02 62 90 23 42 Mob. 06 92 24 22 43

PAYET	97438 SAINTE-MARIE	anne.vauthier@opcalia-reunion.com Laurent GAUTRON Tél. : 0262 90 23 40 mob. : 0692 24 22 50 laurent.gautron@opcalia-reunion.com
-------	--------------------	--

ANNEXE 4
LISTE DES RELAIS OPCA POLE EMPLOI en REGION

REGION Pôle emploi	RELAIS OPCA	Adresse	E-mail - Téléphone
ALSACE	Cyprien FISCHER	4 rue du Schnokeloch 67030 Strasbourg cedex	<u>cyprien.fischer@pole-emploi.fr</u> 03 88 52 29 23
AQUITAINE	Soraya ISSA Hughes DAVIS	56 av de la Jallère Bordeaux Lac 33919 Bordeaux cedex 9	<u>soraya.issa@pole-emploi.fr</u> 05 57 30 46 39 <u>hugues.davis@pole-emploi.fr</u>
AUVERGNE	Jean-Michel PRIOURET	91 av Edouard Michelin 63055 Clermont Ferrand cedex 9	<u>jean-michel.priouret@pole-emploi.fr</u> 04 73 99 05 82
BASSE-NORMANDIE	Brigitte MORFIN	1 rue Normandie Niemen 14058 Caen cedex 4	<u>brigitte.morfin@pole-emploi.fr</u> 02 31 53 42 02
BOURGOGNE	Gilles CHAMPOURET	ZAC de Valmy 41 rue Françoise Giroud 21000 DIJON	<u>Gilles.CHAMPOURET@pole-emploi.fr</u> 03 80 28 27 04
BRETAGNE	Marie MELOT Anne BELLEGOU	36 rue de Léon 35053 Rennes cedex 9	<u>m-c.melot@pole-emploi.fr</u> 02 99 35 41 35 <u>anne.bellegou@pole-emploi.fr</u>
CENTRE	Patrick BOISSY Marie-Laure MONTIZON	3a, rue Pierre Gilles de Gennes Orléans Plaza Bat B 45035 Orléans cedex 1	<u>Patrick.BOISSY@pole-emploi.fr</u> <u>mlaure.montizon@pole-emploi.fr</u> 0238788871 - 0238525318
CHAMPAGNE-ARDENNE	Francicia COURTOIS	18 rue Linguet 51078 Reims cedex	<u>francicia.courtois@pole-emploi.fr</u> 03 26 89 69 37
CORSE	Sandra SERPAGGI	Résidence Les Palmiers BP 221 - Av Moncey - rue Cardinali 20179 Ajaccio cedex	<u>sandra.serpaggi@pole-emploi.fr</u> 04 95 29 30 30
FRANCHE-COMTE	Véronique RAPENNE	7 av de Montrapon 25044 Besançon cedex	<u>veronique.rapenne@pole-emploi.fr</u>
GUADELOUPE	Catherine LACHASSE Jacqueline RACON	ZAC de Desmarais Section Morin Saint-Claude BP 104 97102 Basse Terre cedex	<u>catherine.lachasse@pole-emploi.fr</u> <u>jacqueline.racon@pole-emploi.fr</u> 05 90 99 28 50
GUYANE	Jean-Yves URSULE Eliane HO TIN MING	19 av Pasteur BP 223 97325 Cayenne cedex	<u>jean-yves.ursule@pole-emploi.fr</u> <u>eliane.ho-tin-ming@pole-emploi.fr</u> 05 94 29 99 94 - 05 94 29 89 03

HAUTE NORMANDIE	Eric SCHUFFENECKER	Immeuble Les Galées du Roi 30 rue Gadeau de Kerville 2053 X - 76040 Rouen Cedex	eric.schuffenecker@pole-emploi.fr 02 35 03 49 57
ILE DE FRANCE	Stéphane BIDEAU Edwige DUMONT Véronique CHESSEX	Immeuble Le Pluton 3, rue Galilée 93192 Noisy le Grand cedex	Stephane.BIDEAU@pole-emploi.fr edwige.dumont@pole-emploi.fr veronique.chessex@pole-emploi.fr 01 55 85 26 76
LANGUEDOC ROUSSILLON	David VIALAT	Le Titien 123 avenue Villeneuve d'Angoulême CS35026 - 34076 Montpellier cedex 3	david.vialat@pole-emploi.fr 04 67 20 43 07
LIMOUSIN	Pierre DUFEIL	« Rive de Vienne » - Rue de la Filature BP 2 - 87350 Panazol	pierre.dufeil@pole-emploi.fr 05 55 33 13 98
LORRAINE	Karine GOURIEUX	6 bis rue de la Saône BP 61130 - 54323 Laxou	karine.gourieux@pole-emploi.fr
MARTINIQUE	Julie ANNAMA	Les Villages de Rivière Roche BP 1067 - 97209 Fort de France cedex	Julie.ANNAMA@pole-emploi.fr 05 96 42 61 12
MIDI PYRENEES	Philippe SOURSOU	33/44 avenue Georges Pompidou Bat E BP 93186 - 31131 BALMA Cedex	philippe.soursou@pole-emploi.fr 05 61 00 85 85
NORD PAS DE CALAIS	Isabelle KEMPENEERS	28/30 rue Elisée Reclus 59666 Villeneuve d'Ascq	i.kempeneers@pole-emploi.fr 03 28 77 79 81
PAYS DE LA LOIRE	Philippe BOURRY	1 rue de la Cale Crucy 44179 Nantes cedex 4	philippe.bourry@pole-emploi.fr 02 40 38 49 00
PICARDIE	Carole BIGOT	Boulevard Michel Strogoff BP 50017 - Boves - 80331 LONGUEAU cedex	carole.bigot@pole-emploi.fr 03 22 53 22 95
POITOU CHARENTES	Marie-Pierre GRANDREMY Isabelle ROULLIER MORIN	2 rue du Pré Médard Bat B - BP 90030 - 86281 Saint Benoit	MariePierre.GRANDREMY@pole-emploi.fr i.roullier-morin@pole-emploi.fr 0549381389
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Françoise MASSONI	1 boulevard Pèbre 13417 Marseilles cedex 08	francoise.massoni@pole-emploi.fr 04 91 83 58 17
REUNION/MAYOTTE	Yann POLARD	Centre d'Affaires Cadjee 62, Boulevard du Chaudron Bat C BP 7131 97713 SAINT DENIS CEDEX 9	yann.polard@pole-emploi.fr 02 62 92 21 20
RHONE ALPES	Thierry MAUDUIT	92 cours Lafayette 69434 Lyon cedex 03	thierry.mauduit@pole-emploi.fr 04 78 14 45 19